

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE HUIT NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 29/10/2021

Présents : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE
Monique, SAUVAN-MAGNET Nadine, DRANCOURT Bernard, EYDOUX Guy, MERCIER
Dominique, SERRES Olivier

Excusés : SERVES Paul (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline), ROUSSIN Françoise (a
donné pouvoir à ROUSSIN Jean-Marie).

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu du CM du 13 septembre 2021 par les élus.

ECOLE/ATSEM : CONTRAT DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE

A l'ouverture de séance, Madame le Maire a souhaité des vœux de prompt rétablissement à Madame BONFILS, ATSEM à l'école. A la suite de son arrêt, il y a lieu pour la rentrée du 8 novembre de revoir l'organisation périscolaire. Spontanément Monique FAGE, Nadine SAUVAN-MAGNET et Nadine GIGONDAN se sont proposées pour assurer à tour de rôle le service de cantine et la garderie avec Lucile EYDOUX, ATSEM. L'entretien des locaux sera assuré par Madame BELHADJ dans le cadre d'un contrat en CDD à raison de 3h/j et 4 j/semaine, et ce jusqu'aux vacances de Noël. Les élus approuvent le contrat CDD, à renouveler si besoin. Le Maire remercie toutes ces personnes pour leur réactivité.

CDG26 : CONVENTION UNIQUE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le Centre de Gestion drômois a décidé d'une convention unique réunissant toutes les missions telles que la médecine du travail, l'inspection en santé et sécurité au travail, Psychologie du travail et des organisations, aide au développement de nouvelles compétences... La municipalité a jusqu'ici traité avec les deux premiers points. Le coût pour le point médecine du travail 60€/an/agent ; Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) 300€/jour (une journée suffit entre l'inspection et la rédaction du rapport). La convention est tacite reconduction voire avenant le cas échéant. Les conseillers valident cette convention unique.

CDG26 : CONVENTION ARCHIVAGE, NUMERISATION ET RGPD

Pour ces trois prestations que sont l'archivage, la numérisation, le Règlement Général de Protections des Données ainsi que l'utilisation du Système d'Archivage électronique (SAE), le Centre de Gestion propose l'intervention d'un agent du service pour un coût de 235€/j/intervenant pour les collectivités affiliées. La commune est déjà dans une démarche avec le CDG26 en ce qui concerne le RGPD et poursuivra avec l'archivage. La numérisation sera envisagée également mais l'ensemble des élus émettent une réserve quant à l'archivage électronique. La convention est approuvée avec cette réserve.

CAPTAGES PRIORITAIRES : CONVENTION DE PRESTATION ANIMATION AGRICOLE 2022-2023

L'Agence de l'Eau avait informé lors du dernier COmité de PILotage que la démarche auprès des partenaires technique et financier allait être modifiée suite à la nouvelle organisation : la commune va solliciter directement la Chambre d'Agriculture pour poursuivre cette action de « préservation et restauration de la ressource, économie d'eau et gestion quantitative » et elle fera une demande d'aide financière auprès de l'Ag. de l'Eau. Cette aide financière sera à hauteur de 70% sur un coût sur 2 années de 10 260€HT. Or avec le précédent dispositif la commune avait un reste à charge de 10%. Les élus approuvent cette nouvelle convention de missions de la Chambre d'Agriculture et la perception de l'aide à l'issue des 2 ans.

DEFIBRILLATEUR : PROJET D'ACHAT GROUPE

Dans le cadre législatif obligatoire d'équiper les établissements recevant du public, la Communauté de Communes a informé de ce projet d'achat groupé, et fourni les bordereaux de prix unitaire de 4 prestataires allant du matériel, au support et signalétique, mise en service, maintenance, consommables... Après évaluation avec la commission Bâtiment, avec les communes déjà équipées, les élus font le choix du prestataire MATECIR SAS DEFIBRIL pour l'achat d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour équiper la mairie, pour un coût d'investissement de 1 338€HT kit complet, installation... et un coût de fonctionnement de 100€ de maintenance annuelle et de 240€ coût pak batterie+Electrodes (adultes et enfants)/4 ans, gratuit sur utilisation si maintenance.

CONSEIL D'ECOLE : COMPTE-RENDU ET OBSERVATIONS

Le Maire avec la commission Ecole relate l'ordre du jour du Conseil (rappel et adoption du règlement intérieur, point sur les remplacements, l'impact sur la cantine et les repas commandés et non annulables, les projets EMALA, sorties, classe découverte 2022, aménagement de la cour en cours, matériel informatique, activité tennis dans le temps scolaire en partenariat avec le Club de tennis d Valréas, le prochain loto le 29 janvier prochain. Il est également question d'une mauvaise insonorisation de la salle de cantine lorsque la trentaine d'élèves mange ensemble. La municipalité a demandé un devis pour l'aménagement du plafond auprès d'une entreprise. En attendant, 2 services sont faits. Ce dossier sera traité au prochain Conseil.

FORAGES/AEP : DISFONCTIONNEMENT ET DESINFECTION DU RESEAU

Suite aux importantes précipitations de début octobre, plusieurs campagnes de désinfection du réseau ont été et sont toujours réalisées sur les recommandations de l'Agence Régionales de santé.

Egalement, des disfonctionnements techniques, en partie réparés, et la fréquence de ces derniers, ont poussé la municipalité à chercher un appui technique pour ses infrastructures et des moyens de gestion des installations. Le Maire a fait appel à la SAUR et un audit a été réalisé. Le rapport est attendu sur les recommandations dites d'urgence et celles qui vont permettre une gestion judicieuse des installations et de la ressource. Les réparations ponctuelles ou de fond durant plusieurs mandats ont fini par saturer l'existant. Des travaux importants seront à réaliser et des pistes de réflexions à mener sur des problématiques plus de fond. Les élus approuvent à l'unanimité.

CONSTITUTION DE PROVISIONS AU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

La Trésorerie demande une ligne pour la constitution de provisions (qui ne sont pas des non valeurs) pour les factures de plus de 2 ans en cours de recouvrement. Le taux est fixé au minimum de 15% du montant de ces créances.

INFORMATIQUE : NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE

Actuellement avec le prestataire Grillon Informatique avec qui un contrat de travaux et de maintenance avait été signé il y a 3 ans, et dont les travaux avaient donné satisfaction, force est de constater que ce dernier ne répond plus aux demandes de la municipalité depuis fin du printemps. Cette dernière a mis fin au contrat par Recommandé. Un nouveau devis de contrat de maintenance (pour 1 vidéo projecteur, 1 PC école, 2 PC Mairie) a été demandé auprès de PC84 sur Valréas : 590€HT et pour 10 visites par an. Le devis est accepté.

AVANCEMENT DE GRADE : FIXATION DES TAUX DE PROMOTION

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu de fixer le taux à appliquer pour les avancements de grade pour un agent technique et un agent administratif. Le taux a toujours été de 100% jusqu'à présent. Les élus valident ce taux.

QUESTIONS DIVERSES

Union Départementale Sapeurs-Pompiers de la Drôme : le Maire fait part du courrier de l'UDSP26 dans lequel elle présente ses missions et fait la demande d'une subvention annuelle. Les élus acceptent une subvention de 150€.

Parc Naturel Régional des Baronnies : Le Maire a assisté en tant qu'invitée à l'élection de la nouvelle présidente, Nicole PELOUX, élue de Sisteron, du Bureau et

des membres des Commissions et présente de la documentation sur les diverses missions du Parc.

Soutien à la filière lavandicole : le Maire fait part de la motion de soutien qui a été prise lors du Conseil communautaire le 30 septembre dernier. Soutien à la filière et à l'Union des professionnels des plantes à parfums, aromatiques et médicinales suite à l'étude par l'Europe d'un renforcement de ses réglementations.

Schéma de Cohérence Territoriale : une réunion des maires a eu lieu à la communauté de communes pour informer de l'avancée et du calendrier dans la mise en place de ce document d'urbanisme, de planification territoriale à long terme, d'aménagement et de développement durable (urbanisation, commerce, mobilité, santé, préservation des espaces, mixité sociale...). Le SCoT qui nous concerne s'étend sur 8 communautés de communes. Les maires présents, au-delà de comprendre les enjeux, restent inquiets sur la place des petites communes.

Mobilier renouvelé des salles des Fêtes : la commune stockera les anciennes tables et chaises qu'elle mettra à disposition des associations, ou leur en donnera si elles en font la demande.

Cérémonie du 11 novembre : rappel pour les préparatifs et présence des élèves de l'école et leur enseignante.

Le Maire remercie l'ensemble des élus et le personnel, qui interviennent, parfois au pied levé, parfois avec des moyens techniques importants, ou tout simplement avec leur entrain et leur positivisme. C'est précieux pour un maire, c'est précieux pour une commune.

Bernard DRANCOURT fait un point sur la **commission Tourisme** qui a eu lieu à la Communauté : il est notamment question de la carte interactive qui sera mise en place sur les sites internet des Offices de Tourisme pour la promotion des communes et de leurs atouts grâce à l'emploi d'un drone et à la réalisation de courtes vidéos, à l'extérieur comme à l'intérieur de bâtiments, autour de sculptures...

Monique FAGE demande si **le repas des Villageois** aura lieu en début d'année. Même si Madame le Maire, à l'heure actuelle de la crise sanitaire, est sur la retenue, l'ensemble des élus y sont favorables, avec présentation du Pass Sanitaire. Le repas est donc envisagé, sous réserve.

Les colis des Aînés seront distribués.

Dans La Gazette prochaine, un encart concernant une **activité Tennis** sur la commune apparaîtra afin de sonder les habitants de leur intérêt.

Séance levée à 23h10.